

# STAGE AUPRES D'UN ORTHOPHONISTE

**Pour les stages d'étudiants orthophonistes, avant d'envoyer votre demande au service des stages, merci de contacter les services où vous souhaitez faire votre stage afin d'obtenir un accord de principe d'un orthophoniste de CHU, sans quoi votre demande sera systématiquement refusée.**

**Votre demande doit être envoyée au moins 2 mois avant le début de votre stage par mail uniquement à**

[stagesbenevoles@chu-montpellier.fr](mailto:stagesbenevoles@chu-montpellier.fr)

Pièces jointes obligatoirement au format PDF :

**CV + lettre de motivation précisant votre formation, les dates, les objectifs du stage ainsi que le nom et service de l'orthophoniste qui vous a donné son accord de principe + la convention de votre établissement d'enseignement**

Stage accordé

Stage refusé

Vous devez impérativement dépendre d'un établissement d'enseignement

Vous avez transmis la convention avec votre demande de stage

- Vous recevez un mail d'accord accompagné de votre convention signée par le CHU ainsi que la charte de confidentialité à signer

- Vous devez impérativement retourner la convention signée par toutes les parties ainsi que la charte, par mail à : [stagesbenevoles@chu-montpellier.fr](mailto:stagesbenevoles@chu-montpellier.fr)

- Prendre contact avec votre tuteur de stage pour organiser votre venue

**Le premier jour du stage, il est impératif de présenter au tuteur votre exemplaire de la convention signée par toutes les parties**

Vous n'avez pas transmis la convention avec votre demande de stage

- Vous recevez un mail d'accord vous demandant d'envoyer la convention de votre établissement d'enseignement par mail à : [stagesbenevoles@chu-montpellier.fr](mailto:stagesbenevoles@chu-montpellier.fr)

- Une fois la convention envoyée, vous la recevrez signée en retour par le CHU

- Ensuite vous devez impérativement retourner la convention signée par toutes les parties ainsi que la charte, par mail à : [stagesbenevoles@chu-montpellier.fr](mailto:stagesbenevoles@chu-montpellier.fr)

- Prendre contact avec votre tuteur de stage pour organiser votre venue

**Faute de présentation de la convention signée par toutes les parties = ANNULLATION DU STAGE**

Vous recevez un mail de refus

**ATTENTION**  
Convention non valide si signature par le tuteur de stage et non par le Directeur Général du CHU !

**Stage non autorisé**